



**FÉDÉRATION FRANÇAISE DES ÉCHECS**  
**DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE**  
**Exclusion**

**Identification de l'arbitre rédacteur**

Nom et prénom :

Numéro de licence :

Titre :

**Caractéristiques techniques du tournoi**

Nom :

Numéro d'homologation FFE :

Dates du tournoi :

En application de l'article 12.9 des règles du jeu, l'arbitre principal exclut du tournoi le joueur suivant :

Nom et prénom :

Numéro de licence :

**MOTIF de l'EXCLUSION**

Date :

Signature de l'arbitre :

L'avis d'exclusion est remis au joueur et affiché dans la salle de jeu. Si le joueur est absent, l'arbitre se charge d'informer le joueur par lettre recommandée avec accusé de réception. Le joueur a la possibilité de faire appel dans un délai de 10 jours à compter de la date de réception, devant la commission d'appel du tournoi ou par défaut la commission d'appel sportif.

*Destinataires : intéressé, arbitres, Directeur Juridique DNA FFE*